

**L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux  
de l'Education nationale des Hautes-Pyrénées**

Vu le décret du 19 novembre 1990 modifiant le décret du 11 juillet 1979 relatif à la délégation de pouvoirs aux inspecteurs d'académie directeurs des services départementaux de l'Education nationale ;

Vu le décret du 8 octobre 2007 portant nomination de monsieur Philippe Wuillamier, inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education nationale des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire Départemental recueilli le 13 mars 2009 ;

Vu l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale consulté le 31 mars 2009 ;

Après consultation des Syndicats intercommunaux, des Communautés de Communes et des Conseils municipaux des communes concernées.

**DIVISION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE**

**Arrêté du 04 mai 2009 relatif aux mesures de carte scolaire des établissements  
du 1° degré des Hautes-Pyrénées**

**Rentrée scolaire 2009**

**N° 1- 2009**

Article 1 :

Le nombre d'emplois affectés à chaque école publique pour la durée de l'année scolaire 2009-2010 est identique à celui de l'année scolaire 2008-2009, à l'exception des situations mentionnées ci-après.

Article 1-1 :

Moyens d'enseignement à caractère non spécifique (exprimés en ETP).

■ Ecoles faisant l'objet d'une mesure d'affectation d'emploi :

- école élémentaire :

746H – JUILLAN 1 emploi enseignant élémentaire

- écoles primaires :

793J – LA BARTHE DE NESTE 1 emploi enseignant élémentaire

307F – MONTGAILLARD 1 emploi enseignant élémentaire

- école préélémentaire :

647A – TARBES Louise Michel 1 emploi enseignant maternelle

- RPI :

117Z – GARDERES 1 emploi enseignant élémentaire  
en RPI avec les écoles de Luquet et Séron

184X – LESCURRY 1 emploi enseignant élémentaire  
en RPI avec les écoles d'Escondeaux et Sarriac

557C – LUC 1 emploi enseignant élémentaire  
en RPI avec les écoles de Hitte et Orignac

158U – CABANAC 1 emploi enseignant maternelle  
en RPI avec les écoles de Aubarède, Castelvieilh  
Chelle-Debat et Marseillan

■ Ecoles faisant l'objet d'une mesure de retrait d'emploi :

- école élémentaire à classe unique :

305D – LABASSERE -1 emploi enseignant élémentaire

- école élémentaire :

900A – BARBAZAN-DEBAT Arthur Rimbaud -1 emploi enseignant élémentaire

- école primaire :

714Y – CASTELNAU-RIVIERE-BASSE -1 emploi enseignant élémentaire

- écoles préélémentaires :

634L – AUREILHAN Marcel Pagnol -1 emploi enseignant maternelle

637P – LOURDES Lannedarré -1 emploi enseignant maternelle

695C – SOUES -1 emploi enseignant maternelle

629F – TARBES Henri Duparc -1 emploi enseignant maternelle

654H – TARBES La Sendère -1 emploi enseignant maternelle

- RPI :

712W – CAMPAN Bourg -1 emploi enseignant élémentaire  
en RPI avec les écoles de Campan Galade  
et Campan Sainte-Marie

Article 1-2 :

Moyens d'enseignement à caractère spécifique (exprimés en ETP).

■ Ecoles faisant l'objet d'une mesure d'affectation d'emploi :

- Enseignement spécialisé

958N – TARBES Ormeau-Figarol	1 emploi enseignant spécialisé option D CLIS 1 (Classe d'Intégration Scolaire)
346Y – LOURDES Lapacca élémentaire	1 emploi maître G réseau (MGR) de quotité 0.50
979L – TARBES Jean Macé	1 emploi maître G réseau (MGR) de quotité 0.50

■ Ecoles faisant l'objet d'une mesure de retrait d'emploi :

- Enseignement spécialisé

294S – BAGNERES DE BIGORRE Jules Ferry	-1 emploi maître G réseau (MGR)
900A – BARBAZAN-DEBAT Arthur Rimbaud	-1 emploi maître G réseau (MGR)
850W – LANNEMEZAN Paul Baratgin	-1 emploi maître G réseau (MGR)
346Y – LOURDES Lapacca élémentaire	-1 emploi maître G réseau (MGR)
979L – TARBES Jean Macé	-1 emploi maître G réseau (MGR)
120C – TARBES Henri IV	-1 emploi maître G réseau (MGR)
294S – BAGNERES DE BIGORRE Jules Ferry	-1 emploi maître E réseau (RGA)
345X – LOURDES Honoré Auzon	-1 emploi maître E réseau (RGA)
789E – MAUBOURGUET F. Camescasse	-1 emploi maître E réseau (RGA)
979L – TARBES Jean Macé	-1 emploi maître E réseau (RGA)

- Dispositifs particuliers

944Y – VIC EN BIGORRE Pierre Guillard	-1 emploi enseignant élémentaire (Aide aux élèves à besoins spécifiques) de quotité 0.50
---------------------------------------	--

Article 1-3 :

Décharges :

■ Ecoles faisant l'objet d'une mesure d'affectation :

- Décharges de direction

994C – TARBES Jean Jacques Rousseau 0.25 de quotité

978K – TARBES Jules Verne 0.25 de quotité

- Décharge de direction établissement spécialisé

732T – LANNEMEZAN Hôpital services des enfants 0.25 de quotité

Article 2 :

Sont prononcées à compter de la rentrée scolaire 2009/2010 :

- l'ouverture d'un emploi d'enseignant spécialisé coordonnateur ASH sur la circonscription de Vic Val d'Adour (1042E)

- l'ouverture d'un emploi d'enseignant référent ASH sur la circonscription de Tarbes-Ouest (1044G)

- la fermeture d'un emploi d'enseignant référent ASH sur la circonscription de Vic Val d'Adour (1042E)

Article 3 :

Sont prononcés à compter de la rentrée scolaire 2009/2010 :

- la transformation du poste IEEL primo-arrivants du collège Paul Eluard de Tarbes en poste FLE 2° degré.

- la transformation de la classe Enfants du Voyage « fixe » en classe Enfants du Voyage « itinérante » 958N – Tarbes Ormeau-Figarol

- le rattachement des Titulaires Remplaçants Brigade ASH (ZBA 01GJ) à la circonscription de Vic Val d'Adour

- le rattachement des Titulaires Remplaçants Brigade stage long (ZBL 05GU) à la circonscription de Vic Val d'Adour

Article 4 :

Zones de remplacement :

■ Mesure d'affectation

05GU – ZBL brigade de remplacement stage long 1 emploi titulaire remplaçant  
rattachement circonscription Vic Val d'Adour

■ Mesures de retrait

09GD – ZIL circonscription Tarbes-Est	-1 emploi titulaire remplaçant
16GP – ZR brigade de remplacement rattachement circonscription Lourdes/Bagnères	-1 emploi titulaire remplaçant
16 GP – ZR brigade de remplacement rattachement circonscription Tarbes-Ouest	-2 emplois titulaire remplaçant
04GK – ZBF brigade de formation continue continue rattachement circonscription Vic Val d'Adour	-1 emploi titulaire remplaçant
04GK – ZBF brigade de remplacement formation continue rattachement circonscription Tarbes-Est	-1 emploi titulaire remplaçant

Article 5 :

Enseignement des langues vivantes :

706P – ARGELES-GAZOST Jean Bourdette	transformation d'un poste sans spécialité G0000 en poste spécialité Espagnol G0426
403K – SEMEAC L'Arbizon	transformation d'un poste sans spécialité G0000 en poste spécialité Espagnol G0426
726L – SOUES Barrouquère-Theil	transformation d'un poste sans spécialité G0000 en poste spécialité Anglais G0422
484Y – CAPVERN élémentaire	transformation d'un poste spécialité Espagnol G0426 en poste spécialité Anglais G0422
192F – RABASTENS élémentaire	transformation d'un poste spécialité Espagnol G0426 en poste spécialité Anglais G0422
944Y – VIC EN BIGORRE Pierre Guillard	transformation d'un poste spécialité Espagnol G0426 en poste spécialité Anglais G0422

Article 6 :

Est prononcée à compter de la rentrée scolaire 2009/2010:

- la modification des Directions dans les écoles ci-après désignées :

714Y – CASTELNAU-RIVIERE-BASSE primaire	direction 2 classes
158U – CABANAC maternelle	direction 2 classes
712W – CAMPAN Bourg élémentaire	direction 2 classes
117Z – GARDERES élémentaire	direction 2 classes
184X – LESCURRY élémentaire	direction 2 classes
557C – LUC élémentaire	direction 2 classes

637P – LOURDES Lannedarré maternelle	direction 3 classes
647A – TARBES Louise Michel maternelle	direction 3 classes
900A – BARBAZAN-DEBAT A. Rimbaud élémentaire	direction 4 classes
307F – MONTGAILLARD primaire	direction 4 classes
629F – TARBES Henri Duparc maternelle	direction 4 classes
654H – TARBES La Sendère maternelle	direction 4 classes
695C – SOUES maternelle	direction 5 classes
634L – AUREILHAN Marcel Pagnol maternelle	direction 6 classes
793J – LA BARTHE DE NESTE primaire	direction 8 classes
746H – JUILLAN élémentaire	direction 9 classes

Article 7 :

Le secrétaire général de l'inspection académique des Hautes-Pyrénées, chef des services administratifs, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tarbes, le 04 mai 2009

L'inspecteur d'académie,  
 directeur des services départementaux de  
 l'Education nationale des Hautes-Pyrénées

Signé : Philippe Wuillamier